ACADÉMIE
DE NANTES
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Sarthe

MOUVEMENT INTERDEPARTEMENTAL

CALENDRIER
Rentrée scolaire 2023

Date	Action
Lundi 14 novembre 2022	**Ouverture de la cellule « Info mobilité »** joignable au 01.55.55.44.44 de 09h30 à 19h00
Mercredi 16 novembre 2022 à 12 heures (heure métropole)	**Ouverture des inscriptions dans l'application S.I.A.M.** S.I.A.M. est accessible sur tout poste informatique via internet par l'application I-Prof
Mercredi 7 décembre 2022 à 12 heures (heure métropole)	**Clôture des inscriptions dans l'application S.I.A.M et fermeture de la cellule « Info mobilité »** L'enseignant s'adresse à la D1D – Gestion collective de la DSDEN 72 pour le suivi de son dossier.
À compter du jeudi 8 décembre 2022	Dans les services départementaux : **Envoi des confirmations de demande de changement de département** dans la boîte électronique I-Prof du candidat
Mercredi 14 décembre 2022	**Date limite de retour des confirmations** de demande de changement de département et des pièces justificatives dans les directions des services départementaux de l'éducation nationale (cachet de la Poste faisant foi) ⚠ **L'absence de la confirmation de demande dans les délais fixés par la DSDEN annule la participation au mouvement du candidat.**
Lundi 16 janvier 2023	Date limite de réception par les services des **demandes tardives** pour rapprochement de conjoints ou des demandes de modifications de la situation familiale
Mardi 17 janvier 2023	**Affichage des barèmes initiaux** dans SIAM
Du mardi 17 janvier au mardi 31 janvier 2023	**Phase de sécurisation et examen** par les DSDEN **des demandes de correction de barèmes** formulées par les enseignants
Lundi 6 février 2023	**Affichage des barèmes définitifs** arrêtés par l'IA-DASEN **Ils ne sont plus susceptibles d'appel**
Mercredi 8 février 2023	Transfert des fichiers départementaux au service informatique de l'administration centrale ⚠ **Le transfert est une transaction définitive. Aucune modification ou nouvelle demande ne sera saisie par l'administration centrale en dehors des cas d'annulation.**
Vendredi 10 février 2023	Date limite de réception des demandes d'annulation de participation au mouvement interdépartemental (cachet de la Poste faisant foi)
Vendredi 10 février 2023	Date limite de remontée des demandes d'annulation de participation à l'administration centrale
Mardi 7 mars 2023	Diffusion individuelle des résultats aux candidats à la mutation ⚠ **A l'issue des résultats, participation obligatoire aux mouvements intradépartementaux des candidats qui auront obtenu leur mutation**

D1D – Bureau des personnels enseignants du 1er degré public
Mél : mouvement72@ac-nantes.fr
19 boulevard Paixhans - CS 50042 - 72071 LE MANS CEDEX 9